



**Direction Vie de la Cité**

## **Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteur : Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **Etaient absentes :**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

## **27 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES SOUS CONTRAT**

Dans le cadre de la politique relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, la ville d'Oloron Sainte-Marie aide les écoles publiques et privées sous contrat qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves de la ville.

Une somme est attribuée à chaque école par année civile en fonction des effectifs.

Pour chaque classe transplantée en élémentaire, un plafonnement de 20% du montant global du séjour est octroyé (dans le cadre de l'enveloppe allouée à chaque école élémentaire).

Pour chaque classe transplantée en maternelle, l'aide est plafonnée au montant de l'enveloppe allouée à l'école maternelle.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.



Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

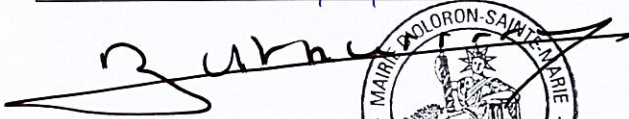

- 307 € à la Calandreta pour son séjour à Bedous (L'enveloppe pour la Calandreta s'élève à 307 €)
- 507 € à l'école Saint-Cricq élémentaire pour son séjour à Béost (L'enveloppe pour l'école Saint-Cricq élémentaire s'élève à 818 €)
- 734 € à l'Externat Notre-Dame pour son séjour à Vieux Boucau (L'enveloppe pour l'Externat Notre Dame s'élève à 930 €)
- 1 323 € à l'école Jeanne d'Arc pour leurs séjours à Jaca, Saragosse et San Sébastien (L'enveloppe de l'école Jeanne d'Arc s'élève à 1 323 €)
- 356 € à l'école Xavier Navarrot pour son séjour à Irissarry (L'enveloppe pour l'école Xavier Navarrot s'élève à 615 €)

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

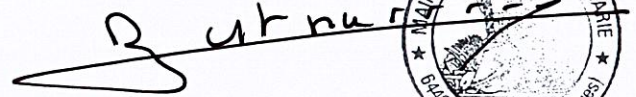
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** un crédit de 3 227 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2023.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 03/10/2023

Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

